

Mardi 27 mai 2014

Bonjour M. le commissaire-enquêteur,

Nous avons appris, le 7 mai, qu'une enquête publique préalable à l'autorisation de réaliser des travaux sur la ZAC de Moulon aura lieu du 2 juin au 5 juillet prochain.

Nous avons découvert dans la foulée, sur le site de l'EPPS, les documents d'enquête qui font plus d'un millier de pages...

Dossier de demande d'autorisation d'une opération classée.....	198 pages
Annexe 1 : plans.....	9 pages
Annexe 2 : dossier écologique.....	135 pages
Annexe 3 : rapports d'études agro-pédologiques.....	22 pages
Annexe 4 : fiches de calcul des ouvrages EP.....	44 pages
Annexe 5 : analyse hydrogéologique.....	26 pages
Annexe 6 : extraits des délibérations.....	19 pages
Annexe 7 : inventaires des zones humides.....	389 pages
Etude d'impact : résumé non technique.....	49 pages
Etude d'impact partie 1.....	184 pages
Etude d'impact partie 2.....	54 pages
Etude d'impact partie 3.....	150 pages

(et sans parler du formulaire Natura 2000 et de son annexe qui en ajoutent 28)

Soit un total de 1279 pages de dossiers d'enquête.

Ces dossiers sont à la fois :

- **très "copieux"** (quel citoyen, même passionné de son territoire, même conscient de ne pas devoir laisser passer l'occasion de donner son avis, peut-il "ingurgiter" en si peu de temps (un mois et demi, deux mois au mieux, des centaines et des centaines de pages ?). Et comment donner un avis circonstancié, si on ne lit pas ce qui est dit dans les dossiers ?
- et, par endroits tout au moins, **difficilement compréhensibles** par des non spécialistes, y compris par des gens ayant suivi des études supérieures (le langage d'urbaniste en particulier, brouille la lecture et la rend opaque).

C'est pourquoi notre collectif a aussitôt envoyé une lettre (dont nous vous mettons la copie ci-dessous) aux maires de Gif, Orsay et Saint-Aubin, pour leur demander de bien vouloir organiser, chacun dans leur commune, une réunion publique de façon à rendre accessible à tous, ces documents. Notre mail est parti le 9 mai, il a été lu par deux des trois maires mais nous n'avons, à ce jour aucune réponse officielle de leur part, y compris négative (mis à part un mail d'un adjoint de Saint-Aubin, mais que nous avons contacté par ailleurs, au titre de son appartenance à l'association l'APESA, nous disant que Saint-Aubin n'envisageait pas pour le moment de faire de réunion publique).

Ne trouvant pas votre adresse mail sur l'avis d'enquête, nous avons contacté, le 18 mai, le garant de la concertation, M. Chabason. Il nous a répondu le 23 mai : « *je conviens que le dossier mis à l'enquête au titre de la loi sur l'eau est d'une nature complexe et peut susciter*

demandes d'information ou d'explicitation et besoin d'échanges de vues. ». Et que d'ailleurs « le législateur a prévu cette hypothèse ». Il nous conseillait de vous adresser notre demande, mais n'a pas su non plus nous donner votre adresse mail. Comme il nous le suggérait, nous nous sommes adressés à la compagnie nationale des commissaires enquêteurs pour essayer de l'obtenir, sans plus de succès. Nous nous sommes du coup permis un mail à M. le président de l'EPPS, démarche favorable cette fois-ci et pouvons enfin vous écrire.

Ce que nous faisons au plus vite, parce que depuis notre premier mail du 9 mai, le temps passe, la date de démarrage de l'enquête approche et les réunions publiques qui permettraient de vraiment aider les habitants du territoire à jouer leur rôle de citoyen ne se font pas. Il est désormais trop tard pour que l'annonce d'une réunion publique, si elle se décidait dans les jours qui viennent, soit incluse dans les journaux municipaux, puisqu'à Gif tout au moins, le numéro de juin vient de sortir, alors que c'est pourtant le meilleur moyen pour que chaque habitant soit informé de la tenue d'une réunion.

Nous espérons malgré tout que vous entendrez notre demande, M. le commissaire-enquêteur, et permettrez l'organisation, dans chacune des trois villes concernées par la concertation, d'une réunion publique. Nous vous en remercions vivement et vous adressons nos respectueuses salutations citoyennes.

Le collectif Moulon 2020

NB : nous mettons en copie de ce mail M. le garant de la concertation, les Maires des trois communes concernées, ainsi que les élus des minorités de ces communes.

Lettre adressée aux Maires de Gif, Orsay et Saint-Aubin le 9 mai :

Vendredi 9 mai 2014

M. les Maires de Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin,

Un membre de notre collectif citoyen a vu mardi, dans le secteur de Supelec, l'avis d'enquête publique préalable à l'autorisation de réaliser les travaux au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de la ZAC de Moulon sur vos trois communes, du 2 juin au 5 juillet 2014.

M. le commissaire enquêteur estimera peut-être nécessaire l'organisation d'une réunion publique, mais en tout état de cause, notre collectif vous demande, si ce n'est pas le cas et si vous ne les avez pas déjà programmées, de bien vouloir en organiser une dans chacune de vos communes pour que l'information des citoyens puisse être suffisante pour participer à l'enquête publique.

Les documents sont en effet très conséquents, et sans l'aide d'un premier balayage, les citoyens auront du mal à lire, comprendre, digérer suffisamment les centaines de pages, le tout en un délai aussi court, pour faire une contribution à l'enquête publique qui soit intéressante pour le bien commun, avec, pourquoi pas, des contre-propositions, voire des propositions. Il nous semble que cet effort de pédagogie est complètement dans le rôle des élus et vous remercions d'avance de ce que vous pourrez organiser pour que cet outil démocratique qu'est l'enquête publique soit vraiment mis à la portée des citoyens.

Avec nos salutations citoyennes,

Le collectif Moulon 2020

PS: nous mettons en copie les élus minoritaires de votre commune de façon à les informer de notre démarche et nous mettons cette lettre sur notre site: <http://moulon2020.jimdo.com/>, sur lequel nous publierons également vos réponses.